
Adresse de la société populaire de Champilitte (Haute-Saône), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Champilitte (Haute-Saône), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0093_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Liberté, Égalité.

Elle nous est parvenue cette adresse sublime, elle a été lue et entendue avec transport tant par les membres de la société que par les tribunes dont les voix confonduës ont fait retentir la salle des cris mille fois répétës de vive la Convention nationale et au même instant par un mouvement spontané, les membres ont prêté de nouveau le serment, d'être inviolablement attachés a la Convention, seul point de ralliement; de périr s'il le faut pour la défendre, et la République, une indivisible, sous un gouvernement démocratique.

Quelle est éloquente cette adresse que les sentiments quelle renferme sont rassurants pour les vrais patriotes; et vous dignes Représentans qui l'avez dictée, restés a votre poste pour la faire mettre en pratique, que l'homme immoral, que l'intriguant sous quelque masque qu'ils se couvrent, n'échappent pas a ses regards pénétrants.

Faites regner la justice et le respect pour les loix, et que le vaisseau de l'état, conduit au port vous assure a jamais les bénédictions d'un grand peuple.

TOUZÉ, *président*, BELLEMAR, COUGRAS, *secrétaires et trente autres signatures.*

s

[*La société populaire de Champlitte à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (29)

Égalité, Liberté, Fraternité.

Représentans du peuple Français

Nous l'avons entendue cette sublime adresse qui fixe les principes de la Révolution, qui commande la justice et fait palir le crime. Sur le champ une joye pure a brillé dans tous les yeux et le cri unanime *Vive la Convention*, s'est fait entendre. Graces vous soient rendues du courage avec le quel vous venez de signaler les ennemis de la patrie. De toute part ils frémissent et l'indignation publique les poursuit quand les méchans frissonnent les bons citoyens doivent se réjouir. Législateurs, ce n'est que d'aujourd'hui que la France est libre, car elle ne l'était pas lorsque la révolution n'était devenue le patrimoine que de quelques hommes de sang qui voulaient régner sur des tombeaux, elle ne l'était pas lorsque la vertu tremblait devant l'immoralité, elle ne l'était pas lorsque des êtres faux et hypocrites faisaient métier d'un prétendu patriotisme pour s'enrichir et immoler sans cesse les principes à leur égoïsme; non sans doute elle ne l'était pas, et voila nos véritables ennemis : vous les reconnaitrez lorsqu'ils se disent opprimés parcequ'ils n'oppriment plus,

(28) C 326, pl. 1415, p. 20. Cette commune est indiquée se trouver dans le district d'Yvetot.

(29) C 326, pl. 1415, p. 21.

lorsqu'ils répètent que le modérantisme lève la tête, parce que la probité réduite a se cacher, ose aujourd'hui regarder le ciel pour le remercier de ce qu'elle peut se montrer impunément.

Législateurs, guerre à tous les tyrans, haine à tous les scélérats, amour pour la liberté, dévouement à la Convention; tel est, tel a toujours été notre mot d'ordre, nous n'en connaissons jamais d'autre.

Vive la République.

Suivent 78 signatures.

t

[*La société populaire de Jouvence à la Convention nationale, s. d.*] (30)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple

Nous venons d'entendre avec le plus vif intérêt la lecture de votre adresse aux Français. Notre premier mouvement a été de vous voter une adresse de satisfaction.

Recevez donc, Représentans, notre adhésion aux principes qui y sont développés, recevez le serment solennel que nous faisons de mourir en les deffendant.

Vive la République, vive la Représentation nationale.

Suivent 50 signatures.

u

[*La société populaire de Périgueux à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (31)

Citoyens representans,

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français sont dignes d'une grande nation qui forte du sentiment de sa puissance ne craint plus de perdre sa liberté, puisqu'elle la fonde sur la justice. étrangers à tous les partis ou plutot n'embrassant que celui du peuple nous ne nous séparerons jamais de la Convention qui le représente. Elle sera sans cesse notre unique point de ralliement parce qu'elle seule peut conduire au port le vaisseau de la Révolution.

Législateurs, soyez fermes au poste où vous a placé la liberté, punissez les factions conspiratrices, mais protégez les patriotes. Vous êtes leur espoir, et les principes qui vous animent nous assurent que leur cause sera toujours la votre.

Salut et fraternité.

Les citoyens de la société populaire de la commune de Périgueux.

Suivent 50 signatures.

(30) C 326, pl. 1415, p. 21.

(31) C 326, pl. 1415, p. 24.